

# LES ESSENTIELS

## Sur

Le Tri

Les déchèteries

Mes équipements et  
la facturation

Le compostage  
individuel

Le compostage  
en chalet

Le compostage  
partagé



# L'ESSENTIEL

## du tri



### Pourquoi

En triant vos déchets, vous leur donnez une seconde vie et en plus vous réduisez vos déchets ménagers et diminuez le nombre de levées de votre bac.

### Les textiles

Différents points de collecte des textiles sont à votre disposition à Tonnerre : à la ZAC Les Clairons, au Leclerc route de Paris et à la déchèterie.

### Les interdits

- les dépôts sauvages aux points d'apports volontaires,
- les sacs de déchets ménagers dans les colonnes,
- les emballages souillés, non vidés et imbriqués ainsi que les couches.

### Les emballages en métal, plastique et carton



**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**



(Sacs jaunes uniquement sur Tonnerre)

**BIEN VIDER, inutile de laver**  
Avec ou sans bouchon

### Le papier : journaux, magazines, prospectus, enveloppes, cahiers...



### Le verre : bouteilles, flacons, bocaux, pots...



**BIEN VIDER, inutile de laver**  
Avec ou sans bouchon

## Que deviennent nos emballages ?

### Les règles pour bien trier :

Quand c'est possible, j'**écrase** mes emballages pour gagner de la place.

Attention à écraser les bouteilles d'eau dans le bon sens.



Je **n'imbrique pas** les emballages les uns dans les autres.



Inutile de laver les emballages ! Il suffit juste de bien les **vider**.



Les bouchons doivent être retirés s'ils ne sont pas fabriqués dans la même matière que le restant de l'emballage.



Je laisse le bouchon  
(bouchon en plastique  
sur bouteille en plastique)



Je retire le bouchon  
(bouchon en plastique  
sur un aérosol en  
métal)

Si j'ai un doute, je jette avec les déchets ménagers.

### LE PAPIER-CARTON



Papiers et cartons récupérés représentant aujourd'hui plus de 60% de la matière première utilisée.

Leur recyclage permet de fabriquer : de nouveaux emballages en cartons, des journaux, du papier essuie-tout, des cartes à jouer, des couvertures de livres ou de cahiers ...

En savoir plus : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)

### LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



Chacun d'entre nous en consomme 15 kg par an, l'équivalent de 150 bouteilles de 75 cl.

Leur recyclage permet de fabriquer : de tuyaux, des jouets, des vêtements, des couettes, des pots de fleurs, des arrosoirs, des flacons et bouteilles en plastiques.

En savoir plus : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)

### LES BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



Chaque Français en consomme 47 kg par an, l'équivalent de 85 bouteilles d'eau gazeuse en verre de 1 L.

Leur recyclage permet de fabriquer : de nouveaux pots, bocaux et bouteilles en verre.

En savoir plus : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)



## sur les déchèteries



### Comment j'y accède?

L'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) se fait à l'aide d'une carte magnétique ou du badge qui donne accès aux abris bacs. La présentation du badge ou de la carte est obligatoire à chaque passage en déchèterie.

### En cas de déménagement de perte ou de vol

Cette carte et ce badge sont personnels, nominatifs et répertoriés.

Tout changement doit donc être signalé à la CCLTB dans les meilleurs délais :

- ▲ en cas de déménagement ,
- ▲ en cas de perte ou de vol,

une nouvelle carte ou un nouveau badge vous sera alors établi et facturé.

### 3 déchèteries, pour accueillir vos déchets

#### Déchèterie de Tonnerre

ZI de Vauplaine

**Le lundi** de 13h30 à 17h  
(18h du 1er avril au 31 octobre)

**Le mardi, mercredi, vendredi et samedi**  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
(18h du 1er avril au 31 octobre)

**Fermé le jeudi et les jours fériés.**

#### Déchèterie de Rugny

Route de Villon

**Le mercredi** de 9h à 12h30

**Le samedi**  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
(18h du 1er avril au 31 octobre)

**Fermé les jours fériés.**

#### Déchèterie d'Ancy le Franc

Cusy Gare

**Le lundi** de 9h à 12h30

**Le mercredi et vendredi**  
de 13h30 à 17h  
(18h du 1er avril au 31 octobre)

**jeudi et samedi** de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h  
(18h du 1er avril au 31 octobre)

**Fermé le mardi et les jours fériés.**



## Que déposer en déchèterie ?

### Les règles



Triez et placez vos déchets dans les bennes et conteneurs prévus à cet effet.

En cas de doute, demandez conseil à l'agent de déchèterie.

### Les interdits

- \* Les cadavres d'animaux
- \* L'amiante
- \* Le fumier
- \* Les produits radioactifs
- \* Les carcasses de voitures
- \* Les déchets toxiques des garagistes
- \* Les ordures ménagères
- \* Pneux jantés, éclatés.



BATTERIES



PILES ET ACCUMULATEURS



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)



LIQUIDES DE FREINS



LIQUIDES DE REFRIGÉRISEMENT



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



FILTRE À HUILE



CARTOUCHES ENCRE



MÉTAUX



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



PNEUMATIQUES



DEEE



LAMPES



CARTONS



CAPSULES CAFÉ



TEXTILES CHAUSSURES



RADIOGRAPHIES



RÉUTILISATION RÉEMPLOI



MOBILIER

- L'accès est autorisé uniquement aux véhicules légers (PATC < 3,5 t)

## L'accès pour les professionnels ?

### Les conditions d'accès :

- Présentation obligatoire de la carte d'accès ou du badge. Pour les professionnels extérieurs, l'accès est facturé et autorisé sous conditions que les travaux soient réalisés sur le territoire.

### Les dépôts :

- Les professionnels sont autorisés à déposer les déchets cités ci-dessus dans la limite de 3m<sup>3</sup> / semaine (au delà les tonnages seront facturés).
- Les déchets dangereux sont facturés et limités à 10 unités par semaine (1 unité = 5L).



En déchèterie, mélangés avec les appareils électriques, ces produits risquent d'exploser





En France, tous les ans, plus de 30 personnes sont hospitalisées, victimes du non respect des consignes de sécurité.

Renseignez-vous

auprès de l'agent avant de les déposer

AMF
 MORCE
 Recyclage
 OCAD3E
 ecosystem



# L'ESSENTIEL

## Sur mes équipements et la facturation de mes déchets ménagers résiduels

### Quand sortir mon bac et mes sacs jaunes ?

La collecte des déchets ménagers résiduels s'effectue tous les 15 jours, le jour de passage diffère selon les communes.

Retrouvez les dates sur le calendrier de collecte disponible auprès de votre mairie ou à la CCLTB ou bien téléchargeable sur :

[www.letonnerroisenbourgogne.fr](http://www.letonnerroisenbourgogne.fr).

**En cas de jour férié, la collecte est effectuée, sauf le 1er mai, le jour de Noël et le 1er janvier.**

**RAPPEL**

Jeter dans votre sac poubelle :

- les couches,
- la vaisselle jetable,
- les emballages pleins,...

Pensez à sortir votre bac ou vos sacs jaunes la veille au soir !

### Bien équipé pour être bien collecté !



#### En habitat individuel

##### Hors Tonnerre



un bac roulant pour la collecte des déchets ménagers résiduels (taille selon composition du foyer).



Des points d'apports volontaires avec des colonnes de tri pour y déposer emballages, verre et papier.

##### A Tonnerre



un bac roulant pour la collecte des déchets ménagers résiduels (taille selon composition du foyer).

Des sacs jaunes pour la collecte en porte à porte, de tous les emballages.



(à déposer devant l'habitation le mercredi soir uniquement)

**et**



Et des colonnes de tri pour papier et verre.



#### En habitat collectif



(ouverture avec un badge)

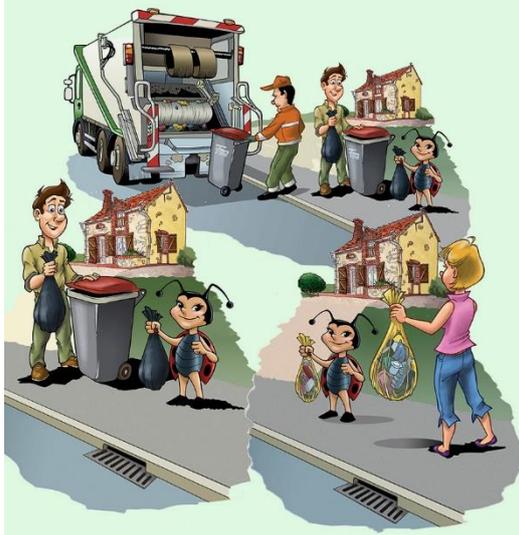


**ou**



Des abri bacs en pied d'immeuble pour y déposer les sacs de déchets ménagers résiduels.

Des points d'apports volontaires avec bacs de tri ou colonnes pour y déposer emballages, verre et papier.



## En résidence secondaire

Pour toutes les communes



un bac roulant pour la collecte des déchets ménagers résiduels (120l)

OU

Pour les communes qui ont fait le choix de s'équiper d'un bac pour les résidences secondaires.



1 bac



Des colonnes de tri en apports volontaires pour y déposer emballages, verre et papier.

+



sacs bordeaux

OU



1 bac

+



12 apports avec badges pour les communes équipées avec des abris bacs

**Pour connaître les équipements (abris bacs ou bacs résidences secondaires) proposés sur votre commune, nous contacter.**

**Je m'installe** sur le Tonnerrois en Bourgogne, la composition de mon foyer change, je **déménage**,... je souhaite **avoir un bac**, un **badge** pour accéder aux abris, une carte pour aller en déchèterie... **contactez les services de la CCLTB**

## Comment est calculée ma redevance ?

### Combien de factures par an ?

Les factures sont envoyées 2 fois par an : en début de chaque semestre.

Pour chaque semestre, la facture comprend :

- la 1/2 part abonnement
- la 1/2 part foyer (liée au volume du bac)
- la 1/2 part forfaitaire levées

le nombre minimum de levées / apports compris dans le forfait est obligatoirement dû.

### Comment payer ?

- avec le **paiement en ligne** sur [www.letonnerroisenbourgogne.fr](http://www.letonnerroisenbourgogne.fr), ou sur votre compte **ECOCITO** <https://letonnerroisenbourgogne.ecocito.com> (votre identifiant est notifié sur votre facture R.I.)
- par **prélèvements**
- par **chèque** à l'ordre du trésor public.

### Une part fixe

**coût abonnement** (gestion des bacs, de la collecte sélective, des déchèteries, des ISDI, des investissements...)

**coût lié au volume de votre bac (part foyer)** pour les déchets ménagers (couvercle bordeaux) selon la taille de votre foyer (120l, 180l, 240l)



**part forfaitaire de levées** comprenant un nombre de présentations fixe selon la taille de votre foyer et de votre bac.

### Une part variable

Elle dépend des **présentations supplémentaires de votre bac** au camion de collecte.

# LA GRILLE TARIFAIRE 2021



Avec  
possibilité d'un  
Bonus de 2 levées,

Voir les exemples ci-dessous

## Dotations en bacs

120 L	Foyer 1 pers.
120 L	Foyer 2 pers.
180 L	Foyer 3 pers.
240 L	Foyer 4 pers.

### Part Fixe = abonnement + part volume + part levées

79€ + 13,50 € + 28 € (pour 8 levées / an) = 120.50€
105€ + 13,50€ + 42 € (pour 12 levées / an) = 160.50€
105€ + 20€ + 60€ (pour 12 levées / an) = 185€
105€ + 27€ + 78€ (pour 12 levées / an) = 210 €

### Part variable

majoration au delà de 10 levées  
majoration au delà de 14 levées  
majoration au delà de 14 levées  
majoration au delà de 14 levées

## Dotations en badges



Foyer 1 pers.	79€ + 30€ + 24€ (pour 32 apports) = 133€
Foyer 2 pers.	105€ + 30€ + 36€ (pour 48 apports) = 171 €
Foyer 3 pers.	105€ + 30€ + 54€ (pour 72 apports) = 189 €
Foyer 4 pers.	105€ + 30€ + 72€ (pour 96 apports) = 207€

majoration au delà de 40 apports  
majoration au delà de 56 apports  
majoration au delà de 84 apports  
majoration au delà de 112 apports

## Résidences secondaires

<b>Solution bac</b>	79€ + 13,50 € (120L)+ 21 € (pour 6 levées / an) = 113.5€
<b>Solution bac + sacs (ou apports)</b>	79€ + 13,50 € + 10,50€ +9€ = 112€ (pour 3 levées de bac et 12 sacs (apports) / an)

majoration au delà de 12 levées  
majoration au delà de 6 levées et au delà de 24 apports

## Pour les professionnels

<b>Solution bac</b>		
120 L	105 € + 13,50 € + 56 € (pour 16 levées / an) = 174.05€	majoration au delà de 18 levées
180 L	105 € + 20 € + 80 € (pour 16 levées / an) = 205€	majoration au delà de 18 levées
240 L	105 € + 27 € + 104€ (pour 16 levées / an) = 236€	majoration au delà de 18 levées
360 L	105 € + 40,50 € + 160€ (pour 16 levées / an) = 305.50€	majoration au delà de 18 levées
770 L	105 € + 86,50 € + 344 € (pour 16 levées / an) = 535.50€	majoration au delà de 18 levées

**Exemples :**

- Je suis en résidence principale, 2 pers., en 2019 j'ai effectué 11 levées, je vais donc payer 157€
- Je suis en résidence secondaire, j'ai effectué 4 levées, je vais donc payer 106.50€
- Je suis un professionnel avec 1 bac de 180L, j'ai effectué 15 levées, je vais donc payer 200€

# L'ESSENTIEL

## sur le compostage individuel

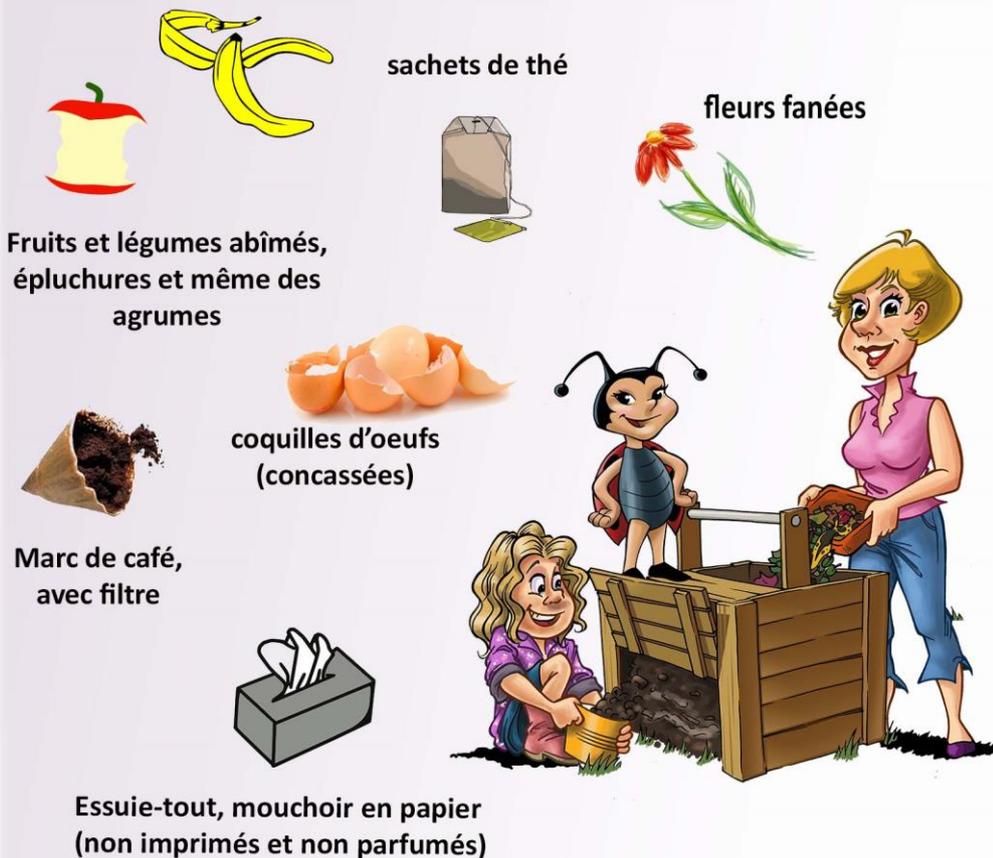


### Ce que je peux composter :

#### Pourquoi composter ?

Le compostage permet de transformer vos déchets de cuisine en compost nourrissant pour la terre de vos différentes plantations et de réduire le volume de votre poubelle et les éventuelles odeurs.

C'est donc des déchets en moins à traiter pour la collectivité et à la charge de l'habitant, au profit de vos plantes !



Le compostage n'est pas réservé aux jardiniers avertis. Pensez simplement à mélanger régulièrement et à varier les apports de déchets secs (feuilles mortes, branchages,...) et de déchets humides (épluchures de fruits et de légumes...).

## La CCLTB propose

de vous équiper pour le compostage individuel :

Composteur bois



20 €

64 x 64 x 78 24kg

300 l

Composteur bois

28 €



600 l

90 x 90 x 78 33kg



2 €

bio seau

Pour tout renseignement ou commande :  
contacter le service déchets à la CCLTB au 03 73 91 00 10

## Comment utiliser le compost ?

Voici quelques exemples :

### Avec tamisage :

Pour les semis, le repotage, l'entretien des jardinières, des potées,...

*Mélangez environ 1/3 de compost très mûr, 1/3 de bonne terre ou de terreau et 1/3 de sable*

### Sans tamisage :

Si vous étalez le compost au jardin (vivaces, arbustes, fruitiers, potager,...) et que vous l'incorporez par binage de surface (sur 5 cm d'épaisseur). Vous pouvez terminer cette opération par un bon paillage.

*Le compost incorporé à la terre par binage est bon pour le potager ! Mais il faut éviter que les semis soient en contact direct avec du compost pur !*





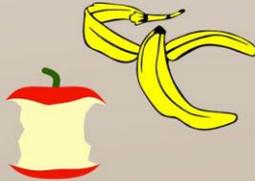
# L'ESSENTIEL

## sur le compostage en chalet

### Pourquoi composter ?

**Le compostage permet de transformer vos déchets de cuisine en compost nourrissant** pour la terre de vos différentes plantations et de réduire le volume de votre poubelle et les éventuelles odeurs. C'est donc des déchets en moins à traiter pour la collectivité et à la charge de l'habitant, au profit de vos plantes !

### Ce que je peux y apporter :

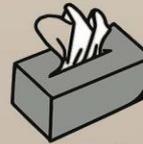


Fruits et légumes abîmés, épluchures et même des agrumes



sachets de thé

fleurs fanées



Essuie-tout, mouchoir en papier (non imprimés et non parfumés)



Marc de café, avec filtre



coquilles d'œufs (concassées)



### Ce que je ne dois pas apporter :

Produits laitiers,  
Pain et restes de repas,  
Sacs aspirateurs, couches, mégots,  
Plastiques,

Viandes , poissons, coquillages,  
Litières d'animaux,  
Liquides huileux (fritures).



## Comment ça fonctionne ?

Les usagers peuvent déposer leurs déchets compostables autorisés dans une cellule du chalet.

Le chalet de compostage est composé de plusieurs cellules permettant de transférer le compost d'une zone à une autre du chalet.

L'activité biologique intense et la température élevée permettent la dégradation au bout de 6 à 8 mois.

Un agent de la CCLTB veille au bon fonctionnement du site de compostage en apportant les soins nécessaires (aération et mélange des déchets, stock de broyat, mise en maturation et distribution du compost)

Le compost mûr est ensuite proposé aux habitants.

Les usagers peuvent s'y rendre aux horaires de leur choix.

## Comment utiliser le compost ?

Voici quelques exemples :

### Avec tamisage :

Pour les semis, le rempotage, l'entretien des jardinières, des potées,...

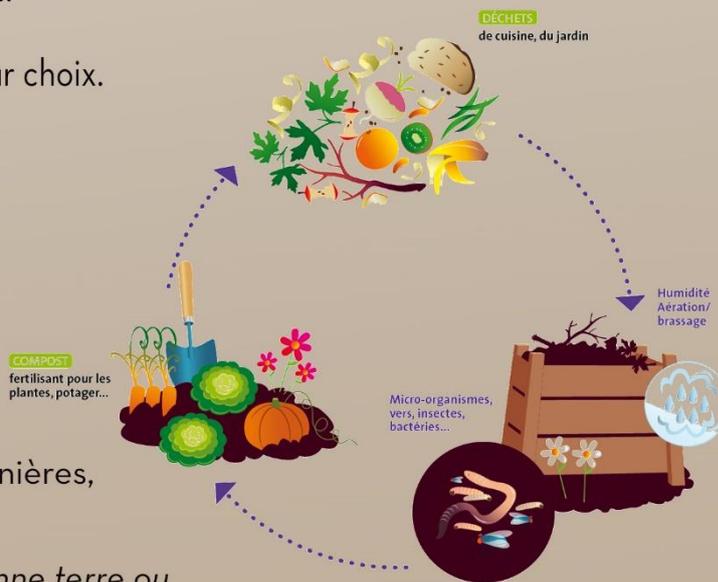
*Mélangez environ 1/3 compost très mûr, 1/2 de bonne terre ou de terreau et 1/3 sable).*

### Sans tamisage :

Si vous étalez le compost au jardin (vivaces, arbustes, fruitiers, potager,...) et que vous l'incorporez par binage de surface (sur 5 cm d'épaisseur).

Vous pouvez terminer cette opération par un bon paillage.

*Le compost incorporé à la terre par binage est bon pour le potager ! Mais il faut éviter que les semis soient en contact direct avec le compost pur !*



# L'ESSENTIEL

## sur le compostage partagé

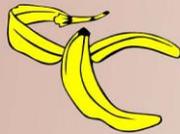


### Ce que je peux y apporter :

### Pourquoi composter ?

Le compostage permet de transformer vos déchets de cuisine en compost nourrissant pour la terre de vos différentes plantations et de réduire le volume de votre poubelle et les éventuelles odeurs.

C'est donc des déchets en moins à traiter pour la collectivité et à la charge de l'habitant, au profit de vos plantes !



Fruits et légumes abîmés, épluchures et même des agrumes

sachets de thé



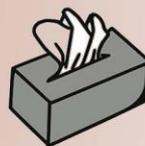
fleurs fanées



Marc de café, avec filtre



coquilles d'œufs (concassées)



Essuie-tout, mouchoir en papier (non imprimés et non parfumés)



### Ce que je ne dois pas apporter

Produits laitiers,  
Pain et restes de repas,  
Sacs aspirateurs, couches,  
Mégots, plastiques,  
Cendres de bois, même froides.

Viandes, poissons, coquillages,  
Litières d'animaux,  
Liquides huileux (fritures),  
Tontes de gazons, branchages.

Retrouvez le composteur partagé le plus proche de chez vous sur [www.letonnerroisenbourgogne.fr](http://www.letonnerroisenbourgogne.fr) (rubrique gestion des déchets)

## Ce que je dois faire



- 1 Vider les déchets compostables autorisés dans le bac «compost en cours» en les répartissant bien sur toute la surface.
- 2 Les recouvrir avec un peu de broyat



## La transformation de vos déchets en compost :

Un agent de la communauté de communes et les référents veillent au bon fonctionnement du site de compostage en apportant les soins nécessaires (aération et mélange des déchets, stock de broyat, mise en maturation et distribution du compost).

*Le compost produit sera proposé aux habitants du site.*

## Comment utiliser le compost ?

Voici quelques exemples :

### Avec tamisage :

Pour les semis, le repotage, l'entretien des jardinières, des potées,...

*Mélangez environ 1/3 de compost très mûr, 1/3 de bonne terre ou de terreau et 1/3 de sable*

### Sans tamisage :

Si vous étalez le compost au jardin (vivaces, arbustes, fruitiers, potager,...) et que vous l'incorporez par binage de surface (sur 5 cm d'épaisseur). Vous pouvez terminer cette opération par un bon paillage.

*Le compost incorporé à la terre par binage est bon pour le potager ! Mais il faut éviter que les semis soient en contact direct avec du compost pur !*



# ADOPTEZ LES BONS GESTES !

## DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

### Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

### Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

### Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

### Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

### Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

### Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluons plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques en déchetterie.

## LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE et les contes de l'antigaspi

gaspillagealimentaire.fr  
Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation

JETER MOINS MANGER MIEUX

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA CONSOMMATION DES MÉNAGES REPRÉSENTÉ EN FRANCE :  
**20 kg**  
DE DÉCHETS PAR AN ET PAR PERSONNE  
SOURCE : ADEME

MAÎTRE CORBEAU NE LAISSERA PLUS TOMBER SON FROMAGE

DONT :  
**7 kg**  
DE DÉCHETS ALIMENTAIRES NON CONSOMMÉS ENCORE EMBALLÉS  
SOURCE : ADEME

BLANCHE NEIGE AURAIT DU CROQUER UNE POMME MOCHE

QUAND PEAU D'ÂNE PRÉPARE SA GALETTE LE PRINCE N'EN PERD PAS UNE MIETTE

PETIT POUCE À COMPRIS COMBIEN LE PAIN EST PRÉCIEUX

LE COÛT DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN FRANCE EST ESTIMÉ ENTRE  
**100 et 160 €**  
PAR AN ET PAR PERSONNE SOIT DE 12 À 20 MILLIARDS D'EUROS  
SOURCE : ADEME

À MINUIT LE POTIRON DE CENDRILLON FERA UN BON BOUILLON

DANS LE MONDE, ENVIRON  
**1/3**  
DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE EST PERDUE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
SOURCE : FAO



### Les consignes à suivre :



**Vous pouvez déposer :**  
Vos vêtements et votre linge de maison **propres et secs** en sac fermé et vos chaussures **liées par paire**. **Même usés, ils seront valorisés.**



**Ne déposez pas d'articles humides.**



## Quelles lampes pouvez-vous recycler

Tubes fluorescents dans le garage, ampoules halogènes dans le couloir, lampes fluocompactes ou à led dans le séjour... Laquelle part à la poubelle? Laquelle doit être recyclée? Comment s'y retrouver?



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variées, mais elles portent toute le symbole «poubelle barrée» signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères ou avec les bouteilles en verre mais déposées en déchetterie.



# Une question ? Un doute ? un changement dans votre foyer?

Contactez le service Déchets  
de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne :

Bâtiment Le sémaphore - 2 avenue de la gare - 89700 TONNERRE

par téléphone au 03 73 91 00 11

par mail : redevance@ccltb.fr

**Horaires d'ouvertures,  
du lundi au vendredi 8h30 à 12h30**

Retrouvez le règlement de la gestion des déchets

et les délibérations sur

[www.letonnerroisenbourgogne.fr](http://www.letonnerroisenbourgogne.fr),

rubrique gestion des déchets



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



écomobilier  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER